

## Inscription en classe de seconde Professionnelle ou de 1ère année CAP

Madame, Monsieur,

Votre enfant ayant été affecté en classe de Seconde Professionnelle ou de 1ère année CAP au Lycée Maurice Genevoix, je vous prie de bien vouloir nous retourner le dossier d'inscription dans un délai de 7 jours à partir de la date d'acceptation de son affectation sur les téléservices,

*En raison des mesures sanitaires , il n'y aura pas de journées d'inscription. Vous voudrez bien privilégier le retour du dossier d'inscription par courrier, Vous pourrez également nous le retourner par mail ([0580761m@ac-dijon.fr](mailto:0580761m@ac-dijon.fr)) ou le déposer à l'accueil du lycée.*

### Pièces à joindre au dossier

- ◆ La photocopie du livret de famille (pages d'extrait de l'acte de mariage puis de tous les frères et sœurs) ou copie de la carte d'identité.
- ◆ La photocopie du jugement de divorce en cours le cas échéant.
- ◆ La fiche intendance avec Relevé d'Identité Bancaire (RIB) agrafé + coupon circulaire restauration agrafé
- ◆ La demande de prélèvement et le mandat de prélèvement SEPA (uniquement pour les élèves internes)
- ◆ La fiche d'internat si interne complétée et signée (+ photo) + autorisation de sortie
- ◆ La fiche d'urgence médicale + photocopie ( avec nom et prénom) des pages de vaccinations du carnet de santé
- ◆ La demande de dossier médical (uniquement pour les nouveaux élèves)
- ◆ La fiche d'autorisation droit à l'image
- ◆ L'autorisation de sortie (externes et DP)
- ◆ L'attestation d'assurance scolaire
- ◆ 1 chèque de 6 € pour la location de la blouse TP (avec indication des nom et prénom de l'élève au verso)
- ◆ L'exeat (certificat de sortie) à demander à l'établissement d'origine pour les nouveaux élèves

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

**Frank PIERRE**  
Proviseur du lycée Maurice Genevoix de DECIZE

**N.B. : L'inscription ne sera validée qu'après remise de tous les documents.**

## **RENTREE SCOLAIRE : Mardi 1er septembre 2020**

- Rentrée des **internes** le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 de 8 h à 10 h
- Accueil des élèves de **Seconde MEI ou 1CAP** le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 10 h  
(appel à 10 h en classe avec le professeur principal et visite établissement jusqu'à 12h00 : début des cours à 14 h00)
- Accueil des élèves de toutes les autres classes le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 10 h (début des cours : 11h00)
- Réunion obligatoire pour les **internes** : le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 18 h au CDI

# INFORMATIONS DIVERSES

<b>MANUELS SCOLAIRES</b>	Les livres sont prêtés gratuitement aux élèves (action du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté) et distribués le jour de la rentrée. Ils seront à l'entière responsabilité des familles. Toute dégradation ou perte sera facturée.
<b>PHOTO</b>	Une photographie de l'élève sera faite par l'établissement.  Les élèves internes devront coller une photographie sur la fiche internat.
<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b>	<b><u>VOIR LISTE CI APRES</u></b>  <b>D'autres fournitures pourront être demandées à la rentrée</b>
<b>OPTIONS FACULTATIVES</b>	Toute option facultative choisie en début d'année scolaire devient <u>obligatoire</u> et <u>ne peut plus être abandonnée ni modifiée</u> en cours d'année scolaire.
<b>INTERNAT</b>	Les internes doivent fournir leurs draps et devront en assurer l'entretien, les changements s'effectuant selon un calendrier établi. L'accès aux dortoirs et chambres est interdit avec des chaussures. Prévoir des chaussons d'intérieur. Les internes sont responsables du mobilier et de la literie mis à leur disposition.
<b>TRANSPORTS SCOLAIRES</b>	<p><b><i>INSCRIPTIONS :</i></b></p> <p>Les inscriptions aux transports scolaires en ligne ouvriront <b>le 2 JUIN 2020</b> Pour avoir un titre de transport à la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant <b>le 16 juillet 2020</b></p> <p><a href="https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-nievre">https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-nievre</a></p> <p><a href="https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire">https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire</a></p> <p>Les élèves transportés sur le réseau SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté, qu'ils soient internes ou demi-pensionnaires, devront s'inscrire sur le site mentionné ci-dessus. Les titres de transport seront directement envoyés au domicile des familles.</p> <p>.</p> <p><b><i>UNE NOUVELLE CARTE SANS CONTACT :</i></b></p> <p>Une nouvelle carte de transport, dite « sans contact », sera envoyée à votre domicile à partir de juillet 2020 La carte de votre enfant devra être présentée devant le valideur à l'intérieur du car, à chaque montée.</p>
<b>BOURSES</b>	Les familles dont l'enfant est boursier doivent prendre contact avec l'établissement d'origine (uniquement pour les élèves scolarisés dans un <b>autre lycée</b> en 2019-2020) pour procéder au transfert des bourses nationales.
<b>REGLEMENT INTERIEUR</b>	Document qui règle la vie des élèves au Lycée. Les familles et l'élève doivent <b>OBLIGATOIREMENT</b> le signer et en prendre connaissance dès la rentrée (il se trouve dans le carnet de liaison distribué à la rentrée.

# FOURNITURES SCOLAIRES

## CAP CIP (Conducteur d'Installations de Production) et BAC PRO MEI (Maintenance des Equipements Industriels)

**NB : L'usage du trieur est fortement déconseillé.**

Matières d'enseignement	Fournitures scolaires
DESSIN INDUSTRIEL ET TECHNO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 gros classeur</li> <li>• 4 intercalaires</li> <li>• 1 règle</li> <li>• Crayons de couleur</li> <li>• Crayon de papier ou critérium</li> <li>• Gomme</li> </ul>

## CAP CIP (Conducteur d'Installations de Production)

Matières d'enseignement	Fournitures scolaires
ATELIERS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 gros classeur</li> <li>• 100 pochettes plastiques A4</li> <li>• 1 paire de chaussure de sécurité</li> <li>• 1 cadenas avec 2 clés ou à chiffre</li> <li>• 1 calculatrice (la même qu'en mathématiques)</li> <li>• 1 trousse complète + crayon de couleur</li> </ul>

## CAP Equipier Polyvalent du Commerce

**NB : L'usage du trieur est fortement déconseillé.**

Matières d'enseignement	Fournitures scolaires
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 gros classeurs (vente 21 x 29,7)</li> <li>• 2 grands classeurs fins (éco-droit) 21 x 29,7</li> <li>• Pochettes plastiques</li> <li>• 1 trousse complète + crayon de couleur</li> </ul>

# SERVICE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Année scolaire 2020/2021

Le service d'hébergement et de restauration du lycée Maurice Genevoix est un service annexe proposé aux familles, celui-ci n'est pas obligatoire. Pour que ce service demeure de qualité, il vous est demandé de respecter les règles suivantes :

## **1 – Fonctionnement du service de restauration**

### **1.1 – Carte de self**

- L'élève **devra obligatoirement être muni d'une carte magnétique nominative** permettant de délivrer un plateau-repas et de débiter un repas.
- Cette 1ère carte est remise gratuitement aux nouveaux élèves de la cité scolaire ayant choisi le régime de la demi-pension ou de l'internat (les élèves provenant du collège Maurice Genevoix doivent conserver leur carte). Elle est valable pour toute la scolarité de l'élève à la cité scolaire Maurice Genevoix. L'élève devra donc en prendre soin et ne pas la détériorer. En cas de perte ou de dégradation, le remplacement de la carte est à la charge de la famille. Le prix est fixé à 3,30 € (tarif 2020) et est susceptible d'évoluer sur décision du Conseil d'Administration.
- Chaque carte est programmée pour 1 passage journalier (demi-pension) ou par service (internat). En cas exceptionnel d'oubli de carte, l'élève devra se présenter à la borne Kiosk mise à disposition dans le hall du plateau administratif pour retirer un ticket lui permettant d'accéder au self. Aucun passage ne sera autorisé sans carte ou ticket.  
Si l'élève oublie sa carte de façon répétée, il sera sanctionné.
- Cette carte d'accès est personnelle et ne doit être en aucun cas prêtée à un autre camarade.

### **1.2 – Prix d'un repas – approvisionnement de la carte**

- **Le prix d'un repas au 1er janvier 2020 pour les élèves demi-pensionnaires et externes est de 3,75€** (tarif voté pour une année civile). Le nouveau tarif sera voté en novembre 2020 pour l'année 2021, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre, et sera applicable à compter du 1er janvier 2021.
- Pour la demi-pension, l'approvisionnement de la carte peut être effectué soit par chèque, soit en espèces :
  - **Règlement par chèque** : chèque à déposer à la borne Kiosk mise à disposition dans le hall du plateau administratif avant 10 heures 50 pour un encaissement le jour même (dépôt après 10 heures 50, encaissement le jour suivant). **Indiquer obligatoirement au dos du chèque le nom, prénom et la classe de l'élève.**
  - **Règlement en espèces** : le dépôt en espèces doit obligatoirement être effectué au service intendance (bureau 7), un reçu sera remis à l'élève pour le contrôle des parents.
- Lors de chaque passage au self, le nombre de repas restant sur la carte est indiqué.

### **1.3 – Accès au service de restauration**

- Le service de restauration est ouvert de 11 h 00 à 13 h 15 du lundi au vendredi.

- L'accès au restaurant scolaire implique le respect des horaires d'ouverture, des mesures d'hygiène, du respect des quantités autorisées.  
Le repas est composé d'une entrée, un plat, un fromage et un dessert. Les élèves ont le choix entre plusieurs entrées, 2 plats principaux, des produits laitiers et plusieurs desserts.
- La présence à tous les repas est obligatoire pour les internes.  
Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par la famille auprès de la vie scolaire.
- Il est demandé aux élèves, usagers du service restauration, un comportement correct. L'accès à la demi-pension et le moment du repas doivent se faire dans le calme.  
Les élèves doivent également le respect au personnel de service et doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition. Tout objet brisé ou détérioré sera facturé aux familles (cf règlement intérieur)
- Tout manquement grave aux obligations des usagers pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du service de restauration.

## **2 – Choix du régime d'accueil**

Le choix du régime sera noté sur la fiche d'inscription et la fiche intendance.

Il ne peut être modifié qu'en fin de trimestre, après demande écrite de la famille, pour le trimestre suivant. Aucune modification n'est acceptée en cours de trimestre.

- **Externe**

L'élève prend occasionnellement un à deux repas maximum par semaine, l'élève se présente préalablement au secrétariat d'intendance, minimum 1 jour avant, pour régler son repas.

- **Demi-pensionnaire (DP)**

L'élève prend régulièrement un ou deux repas minimum par semaine.

- **Interne**

Le forfait d'internat comprend tous les repas et les nuitées. Il est à régler par la famille, au vu d'un avis des sommes à payer émis en début de trimestre.

Le tarif d'internat est voté pour une année civile. A titre indicatif, il est de 1 349,40 € pour l'année 2020. Le montant du trimestre septembre-décembre 2020 s'élève à 530,40 €.

Les nouveaux tarifs seront votés en novembre 2020 par le Conseil d'Administration du lycée pour l'année 2021, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre..

### Modalités de paiement de l'internat :

- Par **prélèvements automatiques (retourner obligatoirement le document joint).**
- Par **carte bleue sur internet** (se connecter sur SCOLARITE SERVICES <http://teleservices.ac-dijon.fr/ts> avec votre code « téléservices » déjà en votre possession ou qui sera distribué en septembre pour les nouveaux élèves).
- Par **virement** au compte trésor de l'Agent comptable du lycée Maurice Genevoix, DGFIP de la Nièvre  
IBAN FR76 1007 1580 0000 0010 0274 092      TRPUFRP1
- Par **chèque** libellé à l'ordre du lycée Maurice Genevoix de Decize
- En **espèces** au service intendance du lycée

Remise d'ordre : remise sur le montant des frais scolaires qui peut être accordé à un élève quittant l'établissement ou étant momentanément absent.

- Elle peut être obtenue de plein droit par les familles si l'absence de l'élève est imputable à l'établissement dans les cas suivants :
  - Fermeture des services de restauration ou des services d'hébergement pour cas de force majeure (épidémie, grève du personnel...).
  - Participation de l'élève à une sortie pédagogique, un voyage scolaire ou un stage en entreprise pour lesquels le lycée ne prend pas en charge les repas.
- Elle peut être obtenue sous condition si l'absence d'une durée de 15 jours calendaires consécutifs est imputable à l'élève. Elle est accordée à la famille sur sa demande expresse, accompagnée de pièces justificatives motivant l'absence dans les cas suivants : maladie, régime alimentaire, pratique d'un culte, changement de domicile de la famille.
- Elle est laissée à la libre appréciation de l'administration lorsque l'élève est renvoyé par mesure disciplinaire.

### **3 – Approvisionnement du compte pour la rentrée 2020-2021** *(uniquement pour les DP)*

Un dépôt minimum de 37,50 euros est demandé au début de l'année scolaire.

**Au regard de la situation sanitaire actuelle, le versement sera uniquement par chèque et adressé par courrier avant le 7 juillet 2020 (indiquer le nom, prénom de l'élève concerné au dos du chèque).**

✂-----  
 Document à retourner avec le dossier d'inscription

Je, soussigné(e) , responsable

légal(e) de l'élève  reconnaît

avoir pris connaissance de l'organisation du service d'hébergement et de restauration.

A , le

Signature du responsable légal

## ***Inscription en classe de***

- 2<sup>nd</sup>e Professionnelle MEI (Maintenance des Equipements Industriels)  
 1<sup>ère</sup> année CAP CIP (Conducteur des Installations de Production)  
 1<sup>ère</sup> année CAP EPC (Equipier Polyvalent du Commerce)

**Rentrée 2020**

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de naissance :

Département :

Nationalité :

---

### **SCOLARITE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Etablissement fréquenté :

Code postal  Ville Classe

Classe 2019-2020 :

---

### **ANNE SCOLAIRE 2020-2021**

Classe :

#### **1 - Langues vivantes :**

*Anglais*

**2 - Le régime souhaité :**

## RESPONSABLES LEGAUX 1 et 2

NOM  PRENOM




Père  Mère  Tuteur  Autre cas  à préciser  *Cocher la case correspondante*

Marié.e  Divorcé.e  Veuf.ve  Célibataire  Vie maritale  *Cocher la case correspondante*

A contacter en priorité OUI  NON  *Cocher la case correspondante*

Adresse

Code postal  Ville

 Domicile   travail   portable

Email  Profession

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées OUI  NON  *Cocher la case correspondante*

NOM  PRENOM




Père  Mère  Tuteur  Autre cas  à préciser  *Cocher la case correspondante*

Marié.e  Divorcé.e  Veuf.ve  Célibataire  Vie maritale  *Cocher la case correspondante*

A contacter en priorité OUI  NON  *Cocher la case correspondante*

Adresse

Code postal  Ville

 Domicile   travail   portable

Email  Profession

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées OUI  NON  *Cocher la case correspondante*

### AUTRE PERSONNE A PREVENIR

NOM  PRENOM

autre membre de la famille  Autre cas  à préciser  *Cocher la case correspondante*

 Domicile   travail   portable

### ADRESSE DE L'ELEVE

Adresse

Code postal  Ville

 portable  Email

Fait à  le

signature élève

signature parents

### RESERVE A L'ADMINISTRATION

Fiche inscription + responsables: Oui  Non  Fiche intendance : Oui  Non  RIB : Oui  Non

Règlement restauration/hébergement : Oui  Non  Approvisionnement DP (37,50€) : Oui  Non

Prélèvement internat + SEPA : Oui  Non  Fiche internat : Oui  Non

Fiche urgence médicale : Oui  Non  Demande transfert dossier médical : Oui  Non

Autorisation de sorties : Oui  Non  MDL : Oui  Non  Assurance scolaire : Oui  Non



# Fiche intendance

Année scolaire 2020/2021

## Identité de l'élève

Nom :  Prénom :

Date de Naissance :    Classe :

Régime :  **Pour les élèves internes : demande de paiement mensuel par prélèvement automatique (voir document ci-après) :**  Oui  Non

## Responsables légaux

### Responsable légal 1 :

Nom :  Prénom :

Adresse :

Code Postal :  Commune :

☎ domicile :  ☎ mobile :  ☎ travail :

Profession :

Adresse employeur :

### Responsable légal 2 :

Nom :  Prénom :

Adresse (si différente du responsable légal 1) :

Code Postal :  Commune :

☎ domicile :  ☎ mobile :  ☎ travail :

Profession :

Adresse employeur :

### En cas de parents séparés, indiquer le responsable financier de l'élève

Responsable légal 1  Responsable légal 2

## Renseignements bancaires

Joindre **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (à fournir également pour les élèves déjà présents dans l'établissement en 2019-2020), Il permettra d'effectuer le paiement des bourses et divers remboursements (voyages, reliquat carte de self...).

- Documents à fournir :
- Relevé d'identité bancaire
  - Pour les élèves demi-pensionnaires, le règlement de 37,50€ (espèces ou chèque libellé à l'ordre du Lycée Maurice Genevoix de Decize)
  - Pour tous les élèves (internes, demi-pensionnaires et externes), le règlement du service restauration signé
  - Pour les élèves internes, le coupon sur les prélèvements automatiques

Date :

Signature des responsables légaux :

# Modalités pour paiement de l'internat par prélèvement automatique

Année scolaire 2020-2021

L'agence comptable du collège les Courlis, à laquelle le lycée Maurice Genevoix est rattaché, propose aux parents d'élèves d'utiliser le prélèvement automatique pour le règlement de l'internat.

Les familles d'élèves internes souhaitant mettre en place le prélèvement automatique doivent remplir le coupon ci-après ainsi que le mandat de prélèvement SEPA (document joint) valant autorisation auprès de la banque et engagement juridique. Elles devront transmettre ce document **accompagné d'un R.I.B. lors de la remise du dossier d'inscription.**

Pour l'année scolaire 2020/2021 les prélèvements auront lieu d'octobre 2020 à juin 2021. La répartition vous sera communiquée rentrée scolaire,



-----  
Coupon à rendre avec le dossier d'inscription

## INTERNAT – PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Nom du responsable :

### Souhaitez-vous opter pour le paiement de l'internat par prélèvement automatique ?

Oui, j'opte pour le paiement de l'internat par prélèvement automatique. Je remplis le mandat SEPA et je fournis un R.I.B.

Non, je ne souhaite pas opter pour le paiement par prélèvement automatique. Je réglerai les frais d'internat par un autre moyen de paiement.

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Nom du responsable :

Date :

Signature :

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE POLYVALENT M. Genevoix à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE POLYVALENT M. Genevoix.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 68 ESD 8139C3**

NOM ET PRENOM DE L'ELEV

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse

Code postal

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE POLYVALENT M. Genevoix

Adresse : 51, Route d'Avril sur Loire

Code postal : 58300

Ville : DECIZE

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :  Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE POLYVALENT M. Genevoix. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE POLYVALENT M. Genevoix.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

# Fiche internat

Année scolaire 2020/2020

Photographie de l'élève à  
coller ou à agraffer

NOM :

Prénom :

Classe :

Téléphone élève :

Né(e) le (XX/XX/XXXX) :  à

Adresse complète :

Code postal :

Commune :

## CONTACT(S) EN CAS D'URGENCE

### Responsable légal 1 :

Nom :  Prénom :

☎ domicile :

☎ mobile :

Autre personne

Nom - Prénom :

à contacter

☎ :

### Responsable légal 2 :

Nom :  Prénom :

☎ domicile :

☎ mobile :

Autre personne

Nom - Prénom :

à contacter

☎ :

NOM :  Prénom :  Classe :

### Pour information :

#### A - Organisation des entrées et des sorties de l'élève interne

1. Entrée à l'internat le lundi à partir de 7h45
2. Sortie de l'internat le vendredi à 17h15 au plus tard

#### B – Sortie libre du mercredi après-midi

- Les élèves sont autorisés à sortir librement le mercredi de 13h30 à 18h30
- Dans le cas contraire, les familles fourniront un courrier de non autorisation à la Direction de l'établissement. Les élèves se rendront alors dans les salles de travail autorisées.

Je dégage le lycée de toute responsabilité durant le temps de sortie.

A , le

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Signature de l'élève

# Fiche d'urgence médicale

Nom :  Prénom :

Date de Naissance :    Classe :

Régime :

Monsieur, responsable légal :

Madame, responsable légale :

Adresse père :

Adresse mère :

## En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par téléphone :

Père : ☎ domicile :  ☎ travail :  ☎ mobile :

Mère : ☎ domicile :  ☎ travail :  ☎ mobile :

## Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

☎ domicile :  ☎ travail :  ☎ mobile :

Nom du Centre de sécurité sociale :

Numéro d'assuré social :  Clé :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Date du dernier rappel de vaccin ANTITETANIQUE ou DTPolio :

(rappel entre 11 et 13 ans puis à l'âge de 25 ans : nouveau calendrier vaccinal)

Assurance scolaire :  N°

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc.) :

Nom du médecin traitant :  ☎ :

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Date et signature des responsables légaux : le

# Demande de transfert du dossier médical

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

## ETABLISSEMENT où est inscrit l'élève :

**NOM :** Lycée Maurice Genevoix

**N° 51** Route d'Avril-sur-Loire

**Code postal :** 58300

**Commune :** DECIZE

**Classe :**

## ETABLISSEMENT d'où vient l'élève :

**NOM :**

**N° - Rue :**

**Code postal :**

**Commune :**

**Classe :**

Date de la réponse : \_\_\_\_\_

**(1) DOSSIER COMPLET - DOSSIER INCOMPLET - DOSSIER NON TROUVE**

*(1) encadrer la mention utile*

## En retour :

**Elève non inscrit à l'école indiquée**

**Autres raisons de non envoi :** \_\_\_\_\_

# Autorisations de sortie pour les DP et EXTERNES

Année scolaire 2020/2021

**Document obligatoire. Aucune inscription au lycée ne sera effective en l'absence de ce document.**

Selon les termes du règlement intérieur de l'établissement, les élèves mineurs ne sont pas autorisés à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de leur emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

Néanmoins, si les parents le désirent, ils peuvent autoriser leur enfant à sortir.

Pour ce faire, ils sont priés de compléter et de signer cette autorisation de sortie.

Je soussigné(e),

responsable légal de l'élève mineur

autorise (1)

n'autorise pas (1)

**celui-ci pour l'année scolaire 2020-2021 à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de son emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.**

**(1) cochez selon votre choix**

Fait à , le

Signature :

A COMPLETER PAR VOS SOINS :

Nom :

Prénom :

Classe :

# Autorisations de sortie pour les INTERNES

Année scolaire 2020/2021

**Document obligatoire. Aucune inscription au lycée ne sera effective en l'absence de ce document.**

Selon les termes du règlement intérieur de l'établissement, les élèves mineurs ne sont pas autorisés à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de leur emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

Néanmoins, si les parents le désirent, ils peuvent autoriser leur enfant à sortir en signant l'autorisation ci-après :

Je soussigné(e),  responsable légal de l'élève mineur

autorise (1)

n'autorise pas (1)

*celui-ci pour l'année scolaire 2020-2021 à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de son emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.*

*de même que pour le mercredi après midi (à partir de 13h30 jusqu'à 18h30 maximum) :*

autorise (1)

n'autorise pas (1)

*celui-ci pour l'année scolaire 2020-2021 à sortir du lycée.*

**(1) cochez selon votre choix**

Fait à , le

Signature :

A COMPLETER PAR VOS SOINS :

Nom :

Prénom :

Classe :



# Autorisation de droit à l'image

Nom :  Prénom :

Date de Naissance :    classe :

Régime :

Monsieur, responsable légal :

Madame, responsable légale :

Adresse père :

Adresse mère si différente :

autorisons\*

n'autorisons pas\*

\* Cocher l'une des cases

**la prise de vue et/ou de vidéo de notre enfant à titre gratuit et leurs utilisations dans le but d'illustrer des séquences pédagogiques et/ou de promouvoir l'établissement dans :** les publications de l'établissement et de l'Académie de Dijon, les brochures consacrées à l'éducation, la presse magazine, les quotidiens et les hebdomadaires régionaux et nationaux, les support multimédia, les site web de l'établissement de l'éducation nationale.

Valable pour l'année scolaire scolaire 2020-2021 cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés

Fait à  le

## SIGNATURES :

Représentant légal 1

Représentant légal 2

***La maison des Lycéens (MDL)***

## du Lycée Maurice Genevoix



La maison des lycéens est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de créer des projets, de faire des sorties, de participer à des animations, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.

Créée en 1991, la Maison des Lycéens est une association devenue obligatoire dans tous les lycées en 2018, se substituant au Foyer Socio-Educatif (F.S.E.).

La Maison des lycéens est une association déclarée, qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans les actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif écologique et humanitaire.

**Pour participer aux activités de la MDL (clubs, sorties culturelles pour les élèves internes, bal de promo...) l'adhésion est obligatoire.**

**Les adhésions contribuent grandement au financement des actions organisées par la MDL**

**Cotisation : 5 €**

Règlement : par chèque à l'ordre de la MDL du lycée Maurice Genevoix ou en espèces.

La fiche + l'argent sont à remettre lors des inscriptions.

- Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque.

- Remplir le bulletin ci-dessous.

### Bulletin d'adhésion à la MDL du Lycée Maurice Genevoix

Je soussigné(e)  élève en classe de

verse la somme de 5 euros

en espèces

en chèque

souhaite m'investir dans l'association (être candidat au conseil d'administration de la MDL)

souhaite déjà proposer une idée, une animation, ou un club:

*Cocher la case qui convient :*

**Je suis majeur**,  j'autorise **ou**  je n'autorise pas l'Association MDL du lycée Maurice Genevoix à me filmer ou à me photographier et à utiliser mon image dans le cadre des activités de l'association.

Fait à , le

Signature de l'adhérent majeur :

**Je suis mineur** Je soussigné(e) , agissant en tant que parent ou tuteur légal de   autorise **ou**  n'autorise pas l'Association MDL du Lycée Maurice Genevoix à filmer ou photographier, à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

Fait à , le

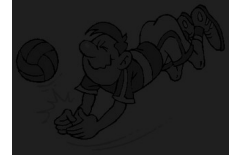
Signature du responsable légal :

**ASSOCIATION SPORTIVE  
LYCEE MAURICE GENEVOIX**  
Année scolaire 2020/2021



En plus du cours d'EPS obligatoire, les élèves peuvent pratiquer les activités sportives de leur choix dans le cadre de l'Association Sportive. L'inscription est ouverte à **tous les élèves**, quels que soient leur niveau ou leur motivation (compétition ou loisir).

L'adhésion à l'AS permet aux élèves de participer à l'ensemble des activités proposées.



**PROGRAMME DE LA SEMAINE**

<b>LUNDI</b>	<b>17h – 18h</b>	<b>MULTI-ACTIVITES</b> (badminton, musculation, basket, volley, step, escalade, course à pied, foot ... selon vos souhaits)	+ Possibilité d'entraînements pour les équipes engagées en championnat
<b>MARDI</b>			
<b>JEUDI</b>			
<b>MERCREDI</b>	<b>13h30 à 16h30</b> (ou plus)	<b>CHAMPIONNAT UNSS TRADITIONNEL*</b> contre d'autres lycées, dans différentes activités (cross, volley, escalade, badminton...), <b>CHALLENGE INTER-LYCEES**</b> (58) ou <b>entraînement</b>	

\***CHAMPIONNAT TRADITIONNEL** : Différentes équipes sont constituées au sein de l'AS. Elles rencontrent d'autres lycées, au niveau départemental, académique, voir national. Les horaires du mercredi sont alors ajustés en fonction des déplacements à effectuer.

\*\***CHALLENGE INTER-LYCEES** : Les différents lycées de la Nièvre se rencontrent durant 6 demi-journées dans des activités de pleine nature : kayak-polo, escalade, course d'orientation, biathlon, raid multi-activités... Chaque équipe remporte des points pour son lycée.

**!!! Consultez les affiches au gymnase chaque semaine !!!**  
ou sur Facebook **AS Maurice Genevoix**

**FOURNIR A L'INSCRIPTION**

- l'autorisation parentale ci-dessous
- 15 euros (espèces ou chèque à l'ordre de l'Association Sportive du lycée de Decize)

👉 **tee-shirt de l'AS en vente au prix de 10 euros (inscription + teeshirt 25 euros)**



**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) ....., (n° de tel : .....),  
autorise l'élève ..... né(e) le ..... en classe de .....  
à pratiquer les activités proposées par l'Association Sportive du Lycée M. Genevoix.

Déjà licencié à l'AS du lycée l'an dernier :  OUI  NON **N° portable élève** : .....

**Droit à l'image** : Des prises de vue sont régulièrement effectuées afin de promouvoir les activités de l'AS. Certaines images sont diffusées sur le site internet du lycée, le compte Facebook de l'AS ou dans la presse.

- J'autorise les prises de vue de mon enfant dans le cadre de l'AS.
- Je n'autorise pas les prises de vue de mon enfant.

**J'autorise les professeurs et accompagnateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.**

Fait à ....., le .....

Signature du responsable légal :

